



République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de COUDRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

Date de la convocation : 03 avril 2018

Date d'affichage : 03 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : Estelle BIENAIMÉ, Sophie CLAISSE, Laëtitia FOREST, Michèle LAMBERT, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Annick OHLERT, Frédéric PIERRET, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER, Frédéric SIMPHAL, Arnaud STRACZEK

Représentés : Grégory COIGNOUX par Carole RIBEIRO, Gilbert RICHARD par Annick OHLERT

Absents excusés : Sophie MENUS

Secrétaire : Madame Sophie CLAISSE

La séance est ouverte à 19h30.

2018-017 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

2018-018 - Vote des taux 2018 des trois taxes directes locales.

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Considérant l'avis de la commission des finances en date du 23 mars 2018,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 10.34 %
- Taxe Foncière bâti : 11.46 %
- Taxe Foncière non-bâti : 29.13 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-019 - Budget principal : adoption du compte de gestion 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-020 - Budget principal : adoption du compte administratif 2017.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Dominique LEBLOND, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Mme le Maire.

Mme Dominique LEBLOND présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 en séance.
- Constate pour le budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2017-BG	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Dépenses	390 544.53 €	573 148.86 €	963 693.39 €
Recettes	172 726.05 €	597 154.51 €	769 880.56 €
Résultats 2017	- 217 818.48 €	24 005.65 €	- 193 812.83 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur	357 361.13 €	97 731.11 €	455 092.24 €
Résultat de clôture	139 542.65 €	121 736.76 €	261 279.41 €
RAR dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RAR recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat net	139 542.65 €	121 736.76 €	261 279.41 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal le 27 mars 2017,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune présenté par Mme le Maire, Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Dominique LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

2018-021 - Budget principal : affectation des résultats 2017.

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017	24 005.65 €
Report résultat N-1	97 731.11 €
Résultat de fonctionnement cumulé	121 736.76 €

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2017		-217 818.48 €
Report résultat N-1		357 361.13 €
Résultat d'investissement cumulé		139 542.65 €
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		139 542.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	0.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	121 736.76 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-022 - Budget principal : adoption du budget primitif 2018.

Mme le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2018 du budget principal.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2018-BG	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	700 632.10 €	652 856.65 €	1 353 488.75 €
RECETTES	700 632.10 €	652 856.65 €	1 353 488.75 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget principal, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-023 - Versement d'une subvention exceptionnelle au service de l'assainissement.

Madame le Maire rappelle que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide de leurs seules recettes propres, sauf dérogations prévues à l'article L. 2224-2 du CGCT. En outre, les services d'eau et d'assainissement des communes de moins de 3000 habitants peuvent être subventionnés sans conditions particulières.

Elle explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour financer la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement compte-tenu des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Elle propose donc d'approuver le versement exceptionnel au titre de l'exercice 2018 d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'assainissement d'un montant de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-2 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 concernant les services publics industriels et commerciaux ;

Considérant que l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement ne peut être obtenu, sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus,

DECIDE

- D'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement d'un montant de 30 000 € qui sera inscrite :
 - o Budget principal : investissement dépenses compte 2041642 : - 30 000 €
 - o Budget assainissement : investissement recettes compte 131 : + 30 000 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-024 - Budget annexe des locaux commerciaux : adoption du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe des locaux commerciaux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du budget annexe des locaux commerciaux du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-025 - Budget annexe des locaux commerciaux : adoption du compte administratif 2017

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Dominique LEBLOND, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe des locaux commerciaux, dressé par Mme le Maire.

Mme Dominique LEBLOND présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 en séance.
- Constate pour le budget annexe des locaux commerciaux les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2017-Locaux	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Dépenses	8 881.33 €	1 330.87 €	17 987.66 €
Recettes	7 775.46 €	8 220.68 €	15 996.14 €
Résultats 2017	- 1 105.87 €	6 889.81 €	- 5 783.94 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €	- 7 775.46 €	- 7 775.46 €
Résultat antérieur	- 7 775.46 €	19 240.30 €	11 464.84 €
Résultat de clôture	- 8 881.33 €	18 354.65 €	9 473.32 €
RAR dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RAR recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat net	- 8 881.33 €	18 354.65 €	9 473.32 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal le 27 mars 2017,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2017 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune présenté par Mme le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Dominique LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2017.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-026 - Budget annexe des locaux commerciaux : affectation du résultat 2017

Section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2017		6 889.81 €
Report résultat N-1		11 464.84 €
Résultat de fonctionnement cumulé		18 354.65 €
Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2017		- 1 105.87 €
Report résultat N-1		- 7 775.46 €
Résultat d'investissement cumulé		- 8 881.33 €
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement		- 8 881.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	8 881.33 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	9 473.32 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

2018-027 - Budget annexe des locaux commerciaux : adoption du budget primitif 2018

Mme le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2018 du budget annexe des locaux commerciaux.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2018-Locaux	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	25 775.32 €	26 481.33 €	52 256.65 €
RECETTES	25 775.32 €	26 481.33 €	52 256.65 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe des locaux commerciaux, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-028 - Budget annexe des eaux : adoption du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe des eaux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du budget annexe des eaux du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-029 - Budget annexe des eaux : adoption du compte administratif 2017

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Dominique LEBLOND, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe des eaux, dressé par Mme le Maire.

Mme Dominique LEBLOND présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 en séance.
- Constate pour le budget annexe des eaux les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2017-Eaux	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Dépenses	11 860.45 €	11 117.06 €	22 977.51 €
Recettes	9 162.50 €	38 995.24 €	48 157.74 €
Résultats 2017	- 2 697.95 €	27 878.18 €	25 180.23 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur	27 950.24 €	70 364.69 €	98 314.93 €
Résultat de clôture	25 252.29 €	98 242.87 €	123 495.16 €
RAR dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RAR recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat net	25 252.29 €	98 242.87 €	123 495.16 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal le 27 mars 2017,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe des eaux pour l'exercice 2017 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune présenté par Mme le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Dominique LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe des eaux pour l'exercice 2017.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

2018-030 - Budget annexe des eaux : affectation des résultats 2017

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017	27 878.18 €
Report résultat N-1	70 364.69 €
Résultat de fonctionnement cumulé	98 242.87 €

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2017		- 2 697.95 €
Report résultat N-1		27 950.24 €
Résultat d'investissement cumulé		25 252.29 €
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		25 252.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	0.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	98 242.87 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-031 - Budget annexe des eaux : adoption du budget primitif 2018

Mme le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2018 du budget annexe des eaux.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2018-Eaux	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	138 102.87 €	155 355.16 €	293 458.03 €
RECETTES	138 102.87 €	155 355.16 €	293 458.03 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe des eaux, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-032 - Budget annexe de l'assainissement : adoption du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-033 - Budget annexe de l'assainissement : adoption du compte administratif 2017

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Dominique LEBLOND, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'assainissement, dressé par Mme le Maire.

Mme Dominique LEBLOND présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 en séance.
- Constate pour le budget annexe de l'assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2017-Assain	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Dépenses	273 572.13 €	42 034.93 €	315 607.06 €
Recettes	373 822.10 €	47 009.11 €	420 831.21 €
Résultats 2017	100 249.97 €	4 974.18 €	105 224.15 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur	59 805.73 €	11 300.64 €	71 106.37 €
Résultat de clôture	160 055.70 €	16 274.82 €	176 330.52 €
RAR dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RAR recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat net	160 055.70 €	16 274.82 €	176 330.52 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal le 27 mars 2017,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 du service de l'assainissement présenté par Mme le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Dominique LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-034 - Budget annexe de l'assainissement : affectation du résultat 2017

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017	4 974.18 €
Report résultat N-1	11 300.64 €
Résultat de fonctionnement cumulé	16 274.82 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2017	100 249.97 €
Report résultat N-1	59 805.73 €
Résultat d'investissement cumulé	160 055.70 €

Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		160 055.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	0.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	16 274.82 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-035 - Budget annexe de l'assainissement : adoption du budget primitif 2018

Mme le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2018-Assain	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	66 087.02 €	1 801 644.05 €	1 867 731.07 €
RECETTES	66 087.02 €	1 801 644.05 €	1 867 731.07 €

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

2018-036 - Budget annexe de l'assainissement : mise en place d'une ligne de trésorerie

Considérant le coût des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration,
Considérant le montant prévisionnel des subventions attendues qui ne seront versées qu'après présentation de justificatifs,
Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2018 pour le budget annexe de l'assainissement,
Vu l'avis de la commission des finances,
Considérant que la commune doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté,

2 - Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0.90 %.
Taux plancher = marge.
Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20%

3 - Ouvre au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4 - Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5 - Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mme Carole Ribeiro, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

2018-037 - Dénomination et numérotation des voies

Madame le Maire expose au conseil municipal l'importance de la normalisation des voies pour les usagers (rapidité d'intervention des services d'urgences, efficacité de l'acheminement des colis, déploiement des réseaux, mise à jour des systèmes de navigation,...) et expose le pré-diagnostic établi par LA POSTE sur le territoire de Couvron-et-Aumencourt. De nombreux foyers sont concernés par des défauts d'adresse.

Le coût de la prestation de mise à jour s'élève à 1200 € HT et comprend le rapport méthodologique, l'audit, la réalisation du plan d'adressage et la remise de l'ensemble à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis proposé par LA POSTE et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

2018-038 - Questions diverses

Sécurisation des abords des écoles : De nombreux parents d'élèves se plaignent des comportements gênants ou dangereux de certains automobilistes aux abords des écoles, à l'entrée et à la sortie des élèves. En effet, certains automobilistes gênent la circulation ou se stationnent sur des emplacements non autorisés (trottoirs, double-file, ...). Un accident s'est produit le jeudi 5 avril, heureusement sans autre conséquence que des dégâts matériels. Mme le Maire adressera un courrier aux personnes identifiées. Si ces agissements persistent, la commune dressera, en vertu du Code de la Route, des procès-verbaux pour stationnement gênant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Carole RIBEIRO

Le secrétaire de séance

Sophie CLAISSE



Maire


Carole RIBEIRO

